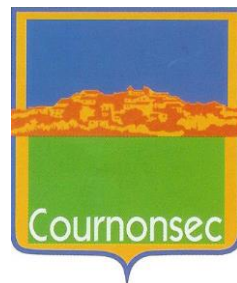




# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018



# INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport portant sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Bien que la population communale soit inférieure au seuil requis pour le DOB, la commune fait le choix de présenter un rapport d'orientations budgétaires pour 2018 traduisant ses choix politiques.

Le projet communal repose sur la passion que nous partageons au sein de cette assemblée pour notre commune, il traduit l'ambition d'assurer son avenir au service de l'ensemble des habitants.

Nous souhaitons, à travers les orientations budgétaires détaillées dans le présent rapport, donner corps à cette ambition à travers deux axes forts :

- Le développement et l'adaptation constante des services publics communaux au service des habitants par le renforcement des synergies, la coordination et l'optimisation de l'action publique ;
- La gestion rigoureuse du fonctionnement des services communaux pour soutenir un bon niveau d'investissement au bénéfice des citoyens.

Les **orientations politiques générales** portées par la commune pour l'année 2018 confortent celles fixées pour le mandat :

- Améliorer la qualité des services publics
- Assurer la réalisation des projets engagés ou à l'étude
- Entretien et développer le lien social
- Maîtriser les finances communales.

**Sur le plan budgétaire**, ces orientations se traduiront par les principaux choix suivants :

- Poursuite de la maîtrise des finances communales et important effort d'investissement grâce à l'autofinancement de 400 K€ dégagé sur l'exercice 2017,
- Adoption du plan de prévention des risques professionnels et mise en œuvre du plan d'action 2018 pour les risques importants, par un programme de formations concernant la quasi-totalité du personnel, par l'élaboration de procédures, par des mesures de réorganisation de services et par l'acquisition de matériels spécifiques ;
- Extension du bâtiment de la mairie permettant la réalisation d'une salle du conseil/salle des mariages, de bureaux et de sanitaires accessibles aux personnes handicapées ;
- Rénovation énergétique du centre de loisirs Jacques Souviron
- Etude et réalisation d'un self-service à la cantine scolaire.

### **Equilibre financier général 2018 :**

**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : -1,3%**

**1 007 K€ d'investissement soit 100% de plus qu'en 2017 avec la poursuite d'une maîtrise de l'endettement**

## Sommaire

<b>1. Le contexte de construction du projet de budget 2018</b> .....	4
1.1 Le contexte national : vers un nouveau modèle des relations Etat/collectivités : le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances 2018 .....	4
1.1.1 Le nouveau modèle de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 .....	4
1.1.2 La loi de finances pour 2018 : .....	5
1.2 Le contexte local : une nouvelle dynamique .....	5
1.2.1 Eléments de rétrospective financière : un premier bilan de l'exercice 2017.....	6
<b>2. Les grandes orientations budgétaires pour 2018</b> .....	8
2.1 Hypothèses retenues en matière de dépenses de fonctionnement 2018 .....	8
2.1.1 Les charges à caractère général .....	8
2.1.2 Les charges de personnel .....	8
2.1.3 Les subventions .....	9
2.1.4 Les charges financières .....	9
2.1.5 Les autres charges .....	9
2.2 Hypothèses retenues en matière de recettes de fonctionnement 2018 .....	10
2.2.1 La fiscalité et les taxes transférées .....	10
2.2.2 Les dotations et compensations .....	11
2.2.3 Les produits des services et du domaine .....	12
2.2.4 Les attributions de compensation .....	12
2.3 Hypothèses retenues en matière d'investissement 2018 .....	12
2.3.1 Les dépenses d'investissement .....	12
2.3.2 Les recettes d'investissement .....	14
2.4 Structure et gestion de la dette .....	15
2.5 Les grands équilibres financiers du projet de budget 2018 .....	16
<b>3. Les orientations budgétaires thématiques</b> .....	17
3.1 La valorisation et l'accroissement du patrimoine foncier et immobilier communal.....	17
3.2 La modernisation et le renouvellement de l'équipement matériel des services .....	19
3.3 Le plan de prévention des risques professionnels pour 2018 .....	20

## 1. Le contexte de construction du projet de budget 2018

### 1.1 Le contexte national : vers un nouveau modèle de relations Etat/collectivités : le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances 2018

La construction du projet de budget 2018 doit prendre en compte la nouvelle loi de programmation des finances publiques et, le cas échéant, le futur contrat financier à signer avec l'Etat, ce qui implique l'élaboration d'une véritable prospective financière.

Les principaux ratios nationaux à partir desquels le débat d'orientation budgétaire a été construit sont les suivants :

	2016	2017 prévu	2018 prévu
<b>Croissance</b>			
- France	1,1%	1,7%	1,7%
- Zone Euro	1,6%	2%	1,8%
<b>Inflation (hors tabac)</b>	0,2%	1%	1%
<b>Déficit public (% du PIB)</b>	3,4%	2,9%	2,6%

#### 1.1.1 Le nouveau modèle de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette **première loi** de programmation réellement **contraignante** pour les collectivités locales prévoit les modalités de contribution des collectivités à la réduction du déficit public jusqu'en 2022.

En lieu et place d'une diminution nette des concours financiers, la LPFP 2018-2022 fixe deux objectifs principaux aux collectivités :

- 1) - Maintenir l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement** de leur budget principal à un niveau maximum par an de 2018 à 2022 : **1.2% pour l'ensemble des collectivités locales**; cet objectif d'évolution pourra toutefois être pondéré en fonction de trois critères : l'évolution de la population et le nombre de logements, le revenu moyen par habitant et l'existence de quartiers prioritaires, les efforts déjà réalisés par la collectivité en matière de gestion ; à chacun de ces critères serait attribué un « bonus » de points (+0.15%) applicables au taux de croissance des dépenses de fonctionnement de la collectivité ; la commune qui cocherait l'ensemble de ces critères pourrait ainsi se voir attribuer une marge de manœuvre supplémentaire dans l'objectif contenu dans le contrat financier avec l'Etat.

**2) - Participer à l'effort national de maîtrise de la dette** en contenant leur besoin de financement **en deçà d'un seuil fixé à 12 ans** pour le bloc communal; **ce seuil n'a cependant n'a pas de caractère obligatoire.**

L'Etat prévoit de passer des contrats financiers avec les plus grandes collectivités afin de fixer ces objectifs individuellement et par type de collectivité.

Les collectivités qui ne respecteraient pas leurs engagements pourront se voir appliquer une **pénalité financière.**

### **1.1.2 La loi de finances pour 2018 :**

Pour 2018, la somme des **concours de l'Etat** reste stable en nominal et fléchit de 1% en évolution réelle (inflation comprise) par rapport à 2017.

La loi marque l'entrée en vigueur de la **réforme de la taxe d'habitation**, déclinée en 3 phases progressives (allègement pour les résidences principales de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), à terme 80% des contribuables en seront dégrevés.

Dans ce cadre, la métropole continuera à bénéficier de l'effet croissance de ses bases. Le principe du dégrèvement étant acté, l'Etat prendra à sa charge le montant total de taxe d'habitation attendu par les collectivités sur la base des taux et abattements 2017 pour les redevables bénéficiant de la réforme.

<b>Revenu fiscal de référence</b>	<b>Composition du ménage</b>
> 27 000€	1 personne seule
> 35 000€	1 personne seule avec un enfant
> 43 000€	1 couple sans enfants
> 49 000€	1 couple avec 1 enfant
> 55 000€	1 couple avec 2 enfants

## **1.2 Le contexte local : une nouvelle dynamique**

### **1.2.1 Eléments de rétrospective financière : un premier bilan de l'exercice 2017**

En 2017 les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement diminué (-1,07%) pour le budget principal. Cette évolution à la baisse a été réalisée malgré l'intégration dans le budget principal des deux budgets autonomes « centre de loisirs » et « bibliothèque » dissous au 31 décembre 2016, représentant environ 60 000 € de dépenses.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en 2017 (+6,4%). La minoration de la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'élève à plus de 47 K€ au titre de 2017.

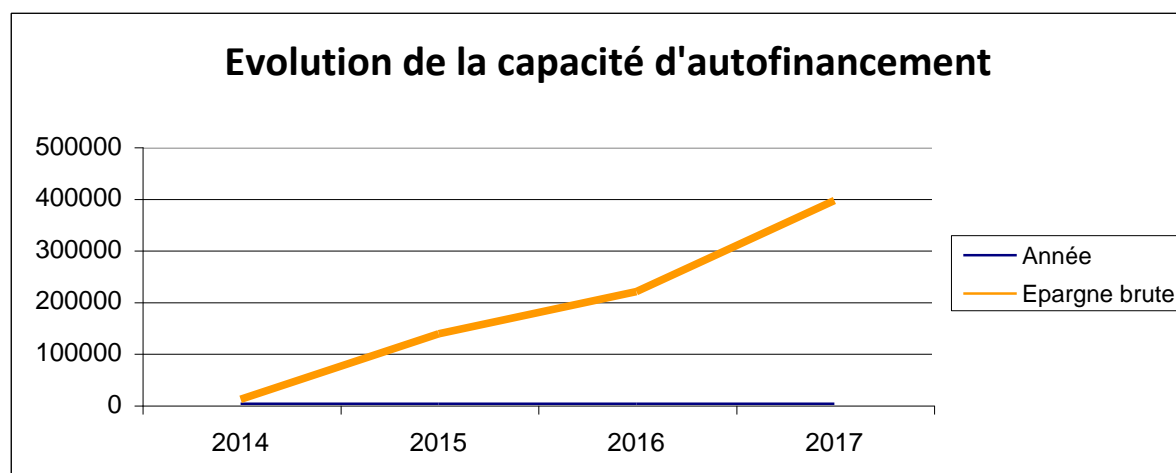
**Les grands équilibres financiers sont renforcés entre 2016 et 2017** et la commune a pu par ses efforts de gestion accroître sa marge de manœuvre, malgré le poids de la contribution au redressement des finances publiques.

**A fin 2017**, nos niveaux d'épargne brute et d'épargne nette devraient s'établir à :

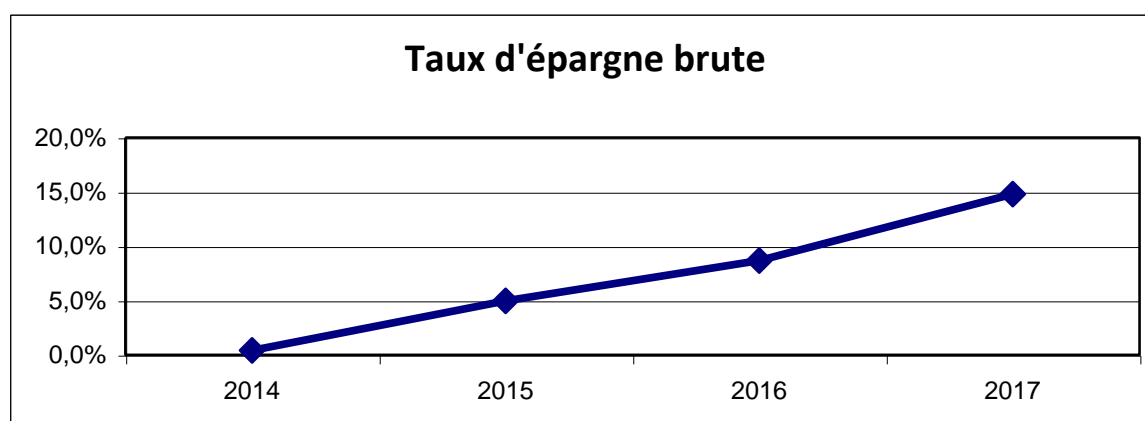
***Epargne brute à fin 2017 : 395 673 € (CA voté) contre 211 998 € à fin 2016***

***Epargne nette à fin 2017 : 147 319 € (CA voté) contre – 28 322 € à fin 2016***

Notre **capacité d'autofinancement** (épargne brute : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) a connu une **forte progression en 2017** :

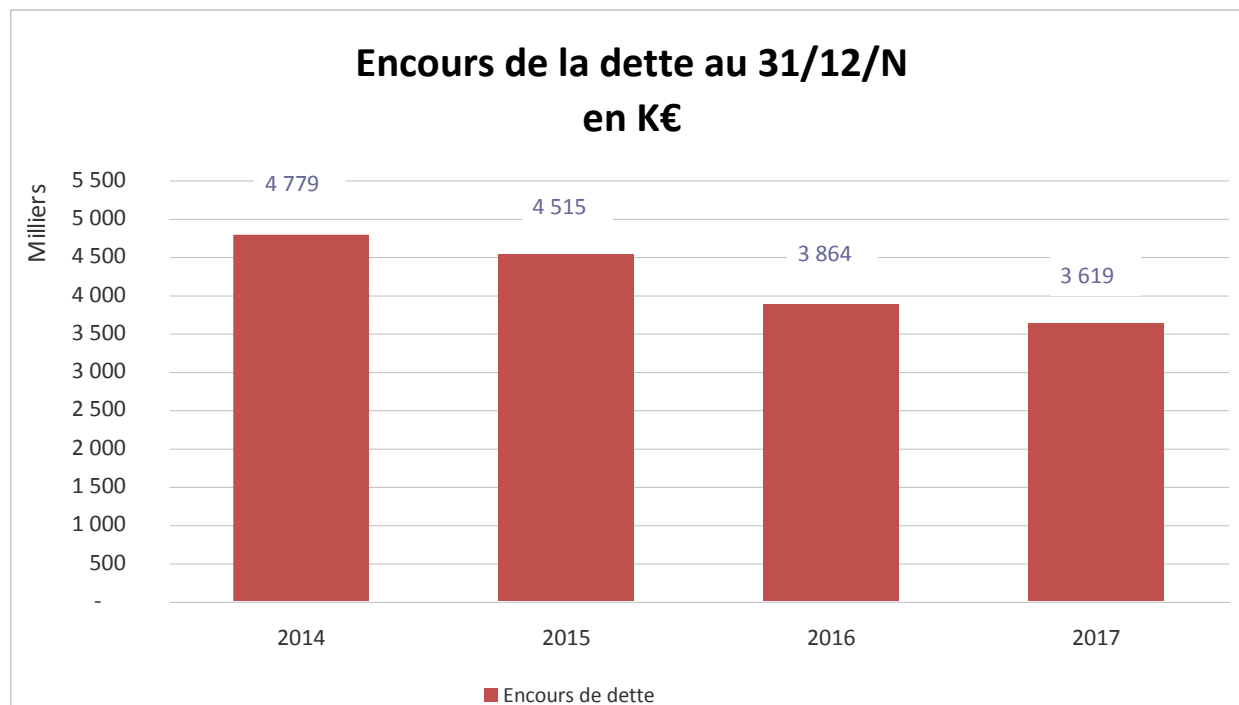


Notre **taux d'épargne brute** (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) s'est aussi **renforcé en 2017** :

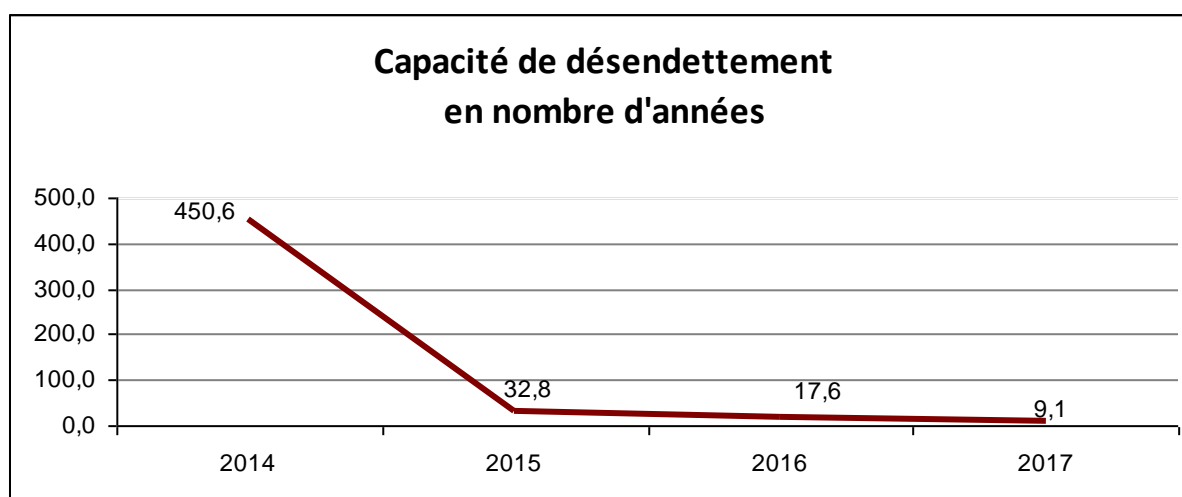


## Un encours de dette et une capacité de désendettement en voie de maîtrise

L'encours de dette a diminué en 2017 :



La **capacité de désendettement du budget** continue à diminuer en 2017 à **9,1 ans**, et se retrouve enfin en dessous du seuil d'alerte des 12 ans.





## 2. Les grandes orientations budgétaires pour 2018

Les principaux ratios d'épargne et d'endettement feront l'objet d'une vigilance particulière sur la période afin de garantir des marges de manœuvres pour les investissements à venir.

### 2.1 Hypothèses retenues en matière de dépenses de fonctionnement 2018

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement doit répondre aux exigences posées par la loi de finances pour 2018.

La **prévision des dépenses réelles de fonctionnement est en diminution de 1,26 %** par rapport au budget 2017. Elle vise à se conformer aux objectifs fixés par l'Etat.

#### 2.1.1 Les charges à caractère général

A ce stade de la préparation budgétaire, le montant estimé des charges à caractère général du budget principal s'élève à **669 K€, soit +2,50% par rapport à 2017** :

Charges à caractère général	Budget total 2017	Projet BP 2018	Evolution en %
Budget principal	652 K€	668 K€	+ 2,50%

L'augmentation des charges à caractère général du budget principal est dû principalement à :

- La hausse des dépenses de restauration scolaire et de fluides (anticipation d'une régularisation des consommations d'eau de l'école élémentaire non facturées sur une période de plusieurs semestres.

La commune poursuit son effort de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de conserver sa capacité à investir.

#### 2.1.2 Les charges de personnel

Au total, pour le budget principal, le montant de la masse salariale en 2018 s'élèvera à près de **1 356 K€ (évolution + 0,5% par rapport au BP 2017)**.

Charges de personnel	BP 2017	BP 2018	Dont évolutions démographiques et réglementaires	Dont décisions propres à la collectivité	Evolution en %
Budget principal	1 350 K€	1 356 K€	3 K€	3 K€	+0,50 %

L'évolution de la masse salariale en 2018 est essentiellement le résultat de l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité). A noter le recours plus important aux contrats de travail de droit public pour les personnels occasionnels d'animation périscolaire et extrascolaire, suite à la décision du gouvernement de réduire les emplois aidés.

Le point d'indice ne devrait pas connaître de revalorisation en 2018. Une partie de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui prévoit notamment la refonte des grilles indiciaires pour certaines catégories d'agent est reportée en 2019 (+3 K€ d'évolution de la masse salariale dû aux évolutions démographiques et réglementaires).

Du côté des recettes liées à la masse salariale, la commune ne bénéficiera plus du remboursement des frais du personnel mis à disposition de la Métropole (+ de 51 K€ en 2017).

La commune poursuit son effort de maîtrise structurelle des effectifs, garantissant une gestion optimisée des moyens humains.

### **2.1.3 Les subventions**

Le volume de subventions proposé représente **113 K€**, stable par rapport à 2017.

### **2.1.4 Les charges financières**

La période de taux d'intérêt historiquement faibles s'est largement poursuivie en 2017, avec des taux variables négatifs permettant à nouveau de bénéficier d'importantes économies de frais financiers. Les anticipations de marché pour les taux variables restent très faibles.

La prévision budgétaire pour 2018 reste prudente. Elle s'établit à **148 K€** pour le budget principal, **en baisse par rapport à 2017 (-8 %)** et intègre la possibilité de souscrire une ligne de trésorerie pour financer un décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses d'investissement et l'encaissement des recettes correspondantes.

### **2.1.5 Les autres charges**

#### Métropole :

Les reversements de fiscalité de la commune à la Métropole, sous la forme d'une attribution de compensation négative, est estimée à **86 K€**, en augmentation de 3,4% par rapport à 2017. Cette hausse prend en compte l'évaluation des transferts de charges liés à la compétence « gens du voyage ».

#### Caisse des écoles :

La participation du budget communal au budget autonome de la Caisse des Ecoles est estimée à 30 K€ en hausse de 3,7% par rapport à 2017. Cette évolution budgétaire intègre la prévision d'augmentation de l'effectif scolaire de + de 3%.

#### Centre Communal d'Action Sociale :

La participation du budget communal au budget autonome du Centre Communal d'Action Sociale est stable à environ 10 K€.

## 2.2 Hypothèses retenues en matière de recettes de fonctionnement 2018

A ce stade de la préparation budgétaire, nos recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir en 2018 à **2 615 K€ pour le budget principal soit une augmentation de 1,8%** par rapport au budget primitif 2017.

### 2.2.1 La fiscalité et les taxes transférées

Parmi les recettes fiscales, la 1<sup>ère</sup> ressource est constituée par les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti), devant la taxe finale sur la consommation d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

A ce stade de la préparation budgétaire, en l'absence de notification des bases prévisionnelles d'imposition, la détermination d'une évolution des taux d'imposition est difficile. **Le produit attendu de fiscalité directe locale est estimé à 1 800 000 €.**

Pour défaut, nous considérons que la **progression** des bases est **limitée à une évolution physique des bases** estimée à **4,3%** par rapport aux bases prévisionnelles 2017, conjuguée à la revalorisation forfaitaire désormais déterminée par référence à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre de l'année précédente, soit **1,2%** selon l'indice Insee de novembre 2017.

	Année	TH	Taux d'évolution (en %)	TFB	Taux d'évolution (en %)	TFNB	Taux d'évolution (en %)	Taux d'évolution globale (en %)
Bases prévisionnelles 2018	2016	3 466 000	5,25%	2 939 000	3,05%	46 100	1,32%	4,21%
	2017	3 813 000	10,01%	2 955 000	0,54%	46 200	0,22%	5,63%
	2018 (estimations internes)	4 073 831	6,84%	3 076 281	4,10%	43 000	-6,93%	5,56%

**L'évolution du taux à prévoir consisterait en une augmentation moyenne proche de 2%** et fera suite à la stabilisation décidée en 2017.

Il convient également de rappeler que l'indice des prix des dépenses communales, communément appelé « panier du Maire » est supérieur (un demi-point) à l'indice des prix hors tabac sur la période 1999-2016 :

Il importe enfin d'indiquer que la prévision d'inflation 2018 serait proche de 1,2 %.

### Taxe sur l'électricité

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), non transférée à la Métropole, est toujours perçue par la commune. **Son produit est estimé à 70 K€ en 2018 identique à celui prévu en 2017.**

### Fonds national de péréquation des ressources intercommunales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant de l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est **à nouveau stabilisé en 2018** à 1 Md d'euros, comme en 2016 et 2017. Il est désormais figé à ce montant et n'atteindra pas le dernier palier prévu initialement de 2% des recettes fiscales, au motif de « la garantie de la prévisibilité des ressources et des charges ».

**L'ensemble territorial métropolitain devrait rester éligible à cette péréquation** du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle. Toutefois, les évolutions de l'indice synthétique, des valeurs de point et du coefficient d'intégration fiscale de la collectivité pourraient conduire à une réduction de l'attribution de l'ensemble intercommunal.

Le montant prévisionnel du FPIC 2018 s'établit à **30 K€**.

### La taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunal, sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Elle est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif est réalisé. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

Instauré par la commune en 2010, son produit estimé pour 2018 est identique à celui prévu en 2017, soit **10 K€**.

### La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de publicité foncière

La taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux sont perçues par l'intermédiaire du fonds de péréquation départemental.

Son produit estimé pour 2018 est identique à celui prévu en 2017, soit **60 K€**.

## **2.2.2 Les dotations et compensations**

### La Dotation Globale de Fonctionnement : pas de contribution supplémentaire au redressement des finances publiques

La part de la DGF dans les recettes de fonctionnement de la commune n'a cessé de se réduire depuis 2013.

Pour la première année depuis 5 ans, il n’y aura pas de contribution supplémentaire des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. La nouvelle approche proposée par l’Etat consiste à ne plus réduire directement les dotations mais à prévoir des **sanctions en cas de non atteinte des objectifs de réduction tendancielle des dépenses de fonctionnement**. Le constat sera effectué sur les réalisations 2018, et pourra donc impacter les dotations en 2019.

En 2018 pour la commune, le montant de la DGF devrait évoluer légèrement en fonction du nombre d’habitants supplémentaires, pour atteindre un montant de 128 K€.

### 2.2.3 Les produits des services et du domaine

Les produits des services sont constitués à 90% par les redevances des services (à caractère culturel, de loisirs, périscolaire), par les droits d’occupation du domaine communal, par les concessions et par les remboursements de frais réalisés pour le compte de la Métropole. **L’ensemble de ces produits est en baisse d’1,10% et atteignent 225 K€ en 2018.**

Les **redevances des services** sont en augmentation de **14%** par rapport aux prévisions budgétaires 2017, pour atteindre **200 K€**. Cette hausse s’explique principalement par l’accroissement des participations des familles pour l’ALP et l’ALSH corrélé à la hausse des effectifs d’enfants et de la fréquentation des structures.

**Les droits d’occupation du domaines public communal ainsi que les concessions** dans les cimetières sont sensiblement identiques à celles prévues en 2017, à hauteur de **10 K€**.

Les remboursements de frais par la Métropole diminuent de 65% en raison de la cessation des mises à disposition de personnel communal. Seuls sont prévus les remboursements par la Métropole de la quote-part des charges lui incombant au titre de la mise à disposition des locaux, matériels et véhicules, à hauteur de 15 K€.

## 2.3 Hypothèses retenues en matière d’investissement 2018

### 2.3.1 Les dépenses d’investissement

Les **dépenses réelles d’investissement hors emprunts** pour 2018 sont prévues à hauteur de :

Budget	Montant
Budget principal	653 K€

Les seules dépenses d’immobilisations devraient atteindre 598 K€, en hausse de 217% par rapport au budget 2017.

Service	Domaine	Fournitures / Travaux
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
	Licence	Licence IV
	Terrains	Acquisition du terrain Mascon
	Bâtiment (mairie)	Travaux/Honoraires Extension de la mairie
	Bâtiment (mairie)	Rideaux occultants bureaux 1er étage
<b>MULTI-SERVICES</b>		
	Batiment (tous batiments)	Renouvellement d'extincteurs des bâtiments
<b>MEDIATHEQUE MUNICIPALE</b>		
	Bâtiment	Travaux d'étanchéité
	Espaces ext.	Fourniture d'un jeu à ressort pour l'extérieur
<b>ENFANCE JEUNESSE PERISCOLAIRE</b>		
	Equipement Cantine	Acquisition de vestiaires pour agents de cantine
	Equipement Cantine	Acquisition d'un charriot à assiettes
	Bâtiment (Cantine)	Tapis caoutchouc en rouleau
	Equipement Cantine	Acquisition d'un charriot à casiers de lavage de verres
	Equipement Cantine	Acquisition d'une fontaine à eau
	Equipement Cantine	Réalisation d'un self-service
<b>ENFANCE JEUNESSE ALSH</b>		
	Espaces ext.	Fabrication et pose d'un portillon d'accès CLSH
	Espaces ext.	Fabrication et pose d'un portail d'accès CLSH
	Espaces ext.	Fourniture et pose d'une borne basse défectueuse
	Bâtiment	Rénovation énergétique / Peinture / faux-plafonds
<b>ECOLE MATERNELLE</b>		
	Bâtiment	Mise aux normes d'accessibilité
	Equipement	Achat d'un lave-linge
<b>ECOLE ELEMENTAIRE</b>		
	Bâtiment	Fourniture et pose Alarme école élém.
	Bâtiment	Mise aux normes d'accessibilité
	Equipement	Fourniture d'1 Ordinateur direction
	Equipement	Fourniture de 8 vidéoprojecteurs
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
	Equipement	Acquisition véhicule police municipale
	Equipement	Acquisition gilets pare-balle
<b>STADE</b>		

	Espaces ext.	Aménagement d'un filet derrière les buts
<b>SERVICES TECHNIQUES BATIMENTS</b>		
	Bâtiment (salle des fêtes)	Réalisation d'une scène avec rideaux
	Bâtiment (place de la Croix)	Démolition d'un bât. menaçant ruine
<b>SERVICES TECHNIQUES COMMUNS</b>		
	Espaces ext. (L'Orée du Bois)	Réalisation d'une aire de jeux
	Espaces ext. (skate park)	Remise en état
	Espaces ext. (esplanade)	Fourniture et pose d'un mât de style avec lanterne
	Espaces ext. (Jardins familiaux)	Aménagement des jardins familiaux (achèvement)
	Equipement Serv Tech	Barrières de ville
	Equipement Serv Tech	Charriot élévateur d'occasion
	Equipement Serv Tech	Tables festivités
	Equipement Serv Tech	Bancs festivités
	Equipement Serv Tech	Ponceuse électrique
	Equipement Serv Tech	Rabot électrique
	Equipement Serv Tech	Perforateur sur batterie
	Equipement Serv Tech	Barnum 3x3
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>598 000 €</b>

Les **dépenses réelles d'emprunt** pour 2018 sont prévues à hauteur de :

Budget	Montant
Budget principal	258 K€

### 2.3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement projetées sur 2018 :

- **Les subventions reçues** : les subventions estimées pour 2018 s'élèvent à **174 K€** au budget principal.
- **Le FCTVA** : Le fonds de compensation de la TVA, qui permet le remboursement par l'Etat de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'équipement de l'exercice 2017, est estimé au total à **23 K€** ; une part du FCTVA, relative aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, est perçue en section de fonctionnement.
- Le produit des cessions foncières **attendu en 2018 est estimé à 170 K€.**

- **La Taxe d'Aménagement** perçue au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : le produit 2018 de cette taxe est estimé à 20 K€ ; conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2015, puis du 28 juin 2017, le produit de la taxe d'aménagement revient à la métropole qui reverse une partie de ce produit aux communes en concertation avec elles.

## 2.4 Structure et gestion de la dette

<b>Encours de dette de la commune au 31/12/2017 :</b>	<b>3 619 K€</b>
---	-----------------

La Commune constate en 2017 une **baisse de son encours de plus de 248 K€**.

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2017.

### **Bilan de la dette au 31/12/2017 :**

**Taux moyen global de la dette : 4,19%.**

**Durée résiduelle de la dette : 20 ans**, ce qui correspond à des maturités d'emprunts adaptées à la nature des Investissements portés par ces financements.

**Structure de l'encours de dette répartie entre taux fixes (77 %) et taux variables (23 %)**, ce qui limite les risques de variation des taux d'intérêt et permet de bénéficier, dans une certaine mesure, de la baisse des taux monétaires tout en conservant une sécurisation suffisante.

### **Perspectives de la dette pour 2018 :**

Les objectifs de la commune consistent à :

- **Poursuite du désendettement** par un recours parcimonieux à l'emprunt. Pour rappel, depuis 2014, un seul emprunt a été souscrit d'un montant de 135 000 euros, permettant à la commune de réduire son encours de dette de 836 K€ entre 2014 et 2017. Toutefois, la souscription d'un emprunt en 2018, d'un montant n'excédant pas 80 K€ et sur une durée assez courte, ne doit pas être exclue, dès lors que le soutien financier des opérations conduites par la collectivité s'avérerait insuffisant.
- **Bénéficier le cas échéant de taux attractifs et des conditions actuelles en matière de souplesse de l'offre d'emprunt**, ce qui permet d'adapter les mobilisations aux besoins (les volumes d'emprunts proposés par les établissements bancaires couvrent largement les besoins des collectivités et les marges bancaires sont en baisse)
- **Maintenir cet équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables.**

<b>Encours prévisionnel au 31/12/2018</b>	<b>3 420 K€</b>
---	-----------------



## 2.5 Les grands équilibres financiers du projet de budget 2018

Montants en K€	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018	Evolution	BP 2017	BP 2018	Evolution
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 760</b>	<b>2 822</b>	<b>2,3 %</b>	<b>2 760</b>	<b>2 822</b>	<b>2,3 %</b>
Dont mouvements réels	2 656	2 622	- 1,3 %	2 760	2 822	2,3 %
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>503</b>	<b>1 007</b>	<b>100 %</b>	<b>503</b>	<b>1 007</b>	<b>100 %</b>
Dont mouvements réels	503	1 007	100 %	399	807	102 %

### Principaux ratios sur le budget (\*):

Ratio Budget primitif	Budget Primitif 2017	Projet BP 2018
<b>Epargne brute</b>	103 K€	<b>200 K€</b>
<b>Epargne nette</b>	- 145 K€	<b>- 58 K€</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	4 %	<b>7 %</b>
<b>Capacité de désendettement au 01/01</b>	37 ans	<b>18 ans</b>

(\*) les chiffres de la page 6 concernent ceux des comptes administratifs, les présents sont ceux des budgets primitifs

### 3. Les orientations budgétaires thématiques

Pour l'année 2018, la commune porte les principales ambitions suivantes :

#### **3.1 La valorisation et l'accroissement du patrimoine foncier et immobilier communal**

##### Extension de la Mairie

Les travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie réalisés en 2016 ont nécessité le réaménagement des locaux du rez-de-chaussée. Il en a résulté notamment la réaffectation de la salle du conseil aux activités d'accueil du public.

Il est prévu en 2018 de procéder d'une part à l'extension bâtementaire de la mairie aux fins d'y créer notamment une nouvelle salle du conseil, des bureaux, des sanitaires accessibles PMR, d'autre part à la mise aux normes d'accessibilité de l'espace public environnant.

Cette opération permettra l'extension du bâtiment de la mairie de Cournonsec et la mise en conformité de ses accès et abords aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

##### Mise en accessibilité des écoles

Les propriétaires ou gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) dont ils se sont dotés.

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré que 11 ERP et IOP n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne pouvant être réalisés dans les délais impartis, l'Ad'AP de la commune a été déposé sur la base d'un étalement des travaux sur une durée de 6 années. Cet d'ADAP a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 avril 2016.

En application de cet ADAP, le budget 2018 prévoira la réalisation de la mise en accessibilité pour les personnes handicapées des écoles maternelle et élémentaire.

##### Acquisition foncière en vue de la réalisation d'un espace aménagé de stationnement

La rue des Ecoles constitue une artère centrale du village et est au centre de préoccupations concernant les déplacements. Cette rue est un trait d'union entre les 2 écoles. Elle constitue également une voie d'accès et de sortie du village.

Les exigences de sécurisation des abords de l'école élémentaire nous ont conduit récemment à réaliser des aménagements : resserrement de la voie devant l'école et élargissement correspondant de l'accès piétonnier, identification des zones de traversée piétonne par marquage des passages piétons, pose de balises de délimitation espace routier/espace piéton.

Une étude les solutions possibles de réaménagement de l'espace public autour de l'école, intégrant la problématique des modes de déplacement, a été confiée à la Métropole.

En parallèle, la réalisation d'un lotissement – lotissement Les Lucioles – est prévue. L'aménagement porte sur la création de 9 lots à bâtir d'une superficie de 300 à 430 m<sup>2</sup>. Un parking public de 20 places sera aménagé en parallèle de l'opération en bout de lotissement côté école. Un projet urbain partenarial (PUP) a été mis en place pour cette opération, apportant des réponses à la

problématique de la sécurité des déplacements, notamment par la réalisation d'équipements pluviaux, d'éclairage public, de trottoirs et d'aménagement de chaussée.

La parcelle non bâtie cadastrée AA234 (anciennement B367), d'une superficie de 455 m<sup>2</sup>, se situe à l'extrémité de la rue des Ecoles au niveau du rond-point de la Vierge. Son intégration dans le patrimoine communal pourrait contribuer à renforcer la sécurité des déplacements automobiles et piétons, en l'affectant notamment à un parc de stationnement de véhicules avec aménagement paysager.

#### Rénovation énergétique du centre de loisirs

Les locaux du centre de loisirs ne répondent pas aux standards actuels de confort des enfants et des personnels qui y travaillent. Ses installations de chauffage et climatisations (CVC) sont insuffisantes et rendent le bâtiment très énergivore. Il importe de doter ces locaux d'équipements CVC écologiquement et économiquement plus avantageux. A la faveur de ces aménagements, un rafraîchissement des salles d'activités mérite également d'être programmé (reprises d'enduit murale, peintures, faux-plafonds).

#### Réalisation d'un self-service

L'organisation actuelle de la cantine scolaire, basée sur deux services eux-même déployés sur deux espaces différents, trouve sa limite avec la progression des effectifs scolaires. Le dépassement régulier du seuil de 300 repas journaliers nécessite une adaptation des conditions d'accueil des convives tout autant que des modes de service des repas.

L'année scolaire 2018/2019 verra une nouvelle augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de la commune, de l'ordre de 15 élèves. A cette évolution de la démographie scolaire s'ajoute l'évolution des demandes de services locaux. En particulier, la sociologie des nouvelles populations montre une tendance à recourir davantage au service de la restauration scolaire, dans une proportion supérieure (de l'ordre de 3 élèves sur 4) à celle observée précédemment (de l'ordre de 2 élèves sur 3).

Dans ces conditions, la transformation partielle du service en un self permettrait de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins sur un temps méridien inchangé tout en assurant une certaine fluidité.

Une telle solution est actuellement à l'étude. Sans préjuger de l'opportunité de cette orientation ni de sa faisabilité pour la rentrée prochaine, il est toutefois nécessaire d'en prévoir les crédits au budget.

### **3.2 La modernisation et le renouvellement de l'équipement matériel des services**

#### Acquisition d'un véhicule pour la police municipale

Le renforcement des conditions matérielles de travail de la police municipale constitue un préalable à l'amélioration du service. Une première étape consistera en 2018 à doter le personnel de police d'un véhicule, avant d'envisager en 2019 l'affectation d'un bureau de police.

#### Equipement matériel des services

- Service technique

L'effectif du service technique s'étant réduit de moitié depuis le transfert de personnel à la Métropole, pour ne plus comporter que 4 agents, le souci de l'efficacité de l'action, autant que les

nécessités de prévention des risques professionnels, commandent d'améliorer la praticité des interventions et l'allègement des manutentions. C'est pourquoi il importe de prévoir l'acquisition de divers matériels, tels qu'un chariot élévateur ainsi que de compléter les équipements de festivités (barrières, tables, bancs, barnums). Une organisation particulière associée à un règlement d'utilisation seront à mettre en place, définissant les prérogatives de chacun à l'égard du matériel et désignant un agent responsable.

- Service de restauration scolaire

Les mêmes motifs de maniabilité, d'organisation et de sécurité des personnes conduisent à doté le service de cantine d'équipements de base : tapis anti-dérapant entre les cantines, coupe-pain avec sécurité, dérouleur de film alimentaire, vestiaires, charriots, fontaine à eau, etc).

- Ecole élémentaire

Le projet pédagogique des écoles élémentaires intègre la dimension des technologies de l'information et de la communication au service des connaissances et des compétences indispensables que tous les élèves doivent maîtriser. Les communes ont un rôle essentiel dans cette ambition collective. Ayant en charge les coûts d'équipement et de fonctionnement des écoles, elles doivent également s'impliquer dans l'accompagnement des acquisitions des compétences en rendant accessibles les matériels informatiques et les ressources numériques.

Les systèmes de visualisation collective tels que les vidéoprojecteurs constituent des outils d'enseignement et d'apprentissage aujourd'hui incontournables. Le budget 2018 prévoira le déploiement de vidéoprojecteurs dans chaque classe de l'école élémentaire.

### **3.3 Le plan de prévention des risques professionnels pour 2018**

Au cours de l'année 2017, la commune s'est engagée dans la voie de l'évaluation des risques professionnels, en décidant de la création d'un document unique. Un travail important a été réalisé en interne par les assistants de prévention désignés à cet effet, avec le concours des agents par unité de travail.

Le document unique a été élaboré et proposé au CHSCT. Dès lors, chaque année, un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail doit être établi, fixant la liste détaillée des réalisations ou actions qu'il paraît souhaitable d'entreprendre au cours de l'année à venir. Ce programme, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Le plan de prévention des risques professionnels pour l'année 2018 prévoit un ensemble d'actions variées destinées à supprimer ou réduire les risques qualifiés d'importants ou très importants.

Ces actions se déclineront sous différentes formes :

- mise en place de procédures et de consignes de travail
- réalisation d'actions de formation multiples : gestes et postures, manipulation d'extincteur, habilitation électrique, secouriste du travail ...
- équipement d'unités de travail en matériels particuliers (lire notamment §3.2 ci-dessus).

L'ensemble de ce programme annuel est estimé à plus de 30 K€.